

GALLICHAN, Gilles. *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*. Québec, Septentrion, 1991. 519 p.

Marcel Lajeunesse

Volume 38, Number 3, July–September 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028628ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028628ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lajeunesse, M. (1992). Review of [GALLICHAN, Gilles. *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*. Québec, Septentrion, 1991. 519 p.] *Documentation et bibliothèques*, 38(3), 171–173. <https://doi.org/10.7202/1028628ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

**TAMARO, Normand. *La loi sur le droit d'auteur commentée et annotée.* Montréal, Éditions Thémis, 1990. xxix, 650 p.**

Droit d'auteur, voici un sujet qui a été sur bien des lèvres depuis une vingtaine d'années. Qui ne se souvient pas des envolées de Luc Plamondon? Plus près de vous, il y a eu la dénonciation de l'usage abusif des photocopieurs et la privation des redevances dues aux auteurs. Que savons-nous de ces événements qui ont suscité un questionnement collectif sur les droits d'auteurs, tout en nous permettant aussi de constater notre ignorance en la matière. Or, jusqu'aux années 80, aucun ouvrage doctrinal québécois de langue française existait sur ce sujet. Dans les faits, il nous a fallu attendre l'ouvrage de Me Normand Tamaro, publié en 1990 pour enfin combler ce manque évident. Cet ouvrage vient d'ailleurs d'être traduit dans la «langue de Shakespeare» et publié par Carswell.

L'ouvrage situe ce droit spécifique dans son contexte historique et permet au lecteur, ce qui n'est pas le moindre, d'accéder succinctement mais avec précision à la culture socio-juridique du droit d'auteur. Rappelons-nous que ce droit, par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867, est de compétence fédérale. Il est bon de pouvoir connaître ses origines, son évolution, son interprétation jurisprudentielle et par conséquent ses perspectives. Grâce à Me Tamaro, nous pouvons apprécier les tâtilonnements du législateur canadien reflétés par l'adoption de plusieurs lois sur cette matière entre les années 1868 et 1921, période durant laquelle les élus fédéraux ont été carrément à la remorque du parlement britannique. Saviez-vous que le ministre responsable de la mise en application du droit d'auteur en 1868 était nul autre que le ministre de l'agriculture? Vous comprendrez qu'il y avait là sûrement un raisonnement étymologique, et que pareil contexte fut peu favorable à l'émergence de ce droit.

L'auteur présente aussi le droit d'auteur en liaison avec le droit international et permet de prendre connaissance de l'inté-

rêt des pays occidentaux en cette matière. À cet effet, l'auteur nous cite les conventions internationales, nous permet de comprendre le contexte de leur adoption et nous expose les interprétations données par les tribunaux et leurs influences dans l'interprétation des lois canadiennes.

Me Tamaro fait aussi une étude exhaustive de chacun des articles de la loi actuelle sur le droit d'auteur adoptée par le Parlement canadien en 1921, entrée en vigueur en 1924 et amendée à de multiples reprises depuis. Il démystifie ce droit et nous le rend plus facile de compréhension par ses explications rigoureusement appuyées par une analyse des jugements ayant interprété chacun des articles de cette loi. Il nous permet, tel qu'il l'affirmait dans une entrevue donnée en 1991, d'aller au-delà des croyances populaires.

*La loi sur le droit d'auteur ne répond pas aux besoins actuels, et au plus vite, il faut tenter de la reformuler.*

*Par comparaison avec les autres nations industrialisées et du point de vue des droits d'auteurs, le Canada se situe à une époque moyenâgeuse.*

*Or considère Me Tamaro, il ne s'agit là que de faux-semblant laissant poindre la difficulté de pénétrer ce secteur très spécifique et spécialisé de ce droit...<sup>1</sup>*

La lecture de cet ouvrage mettra fin à notre ignorance et nous permettra d'y référer les chercheurs afin de leur éviter les pièges des affirmations populaires.

À cet effet, nous tenons à souligner que la table des matières ainsi que l'index alphabétique et analytique y sont très complets. Ceux-ci constituent un outil grâce auquel le lecteur ne pourra pas passer à côté d'une interrogation. De plus, l'auteur a cru bon de regrouper en annexes des parties de la convention de Berne et des règlements assurant l'application de la loi sur le droit d'auteur.

Il s'agit d'un ouvrage magistral que toute personne oeuvrant dans le domaine de l'information devrait posséder tant pour

répondre à ses propres questions qu'à celles de ses clients(es) sur le droit d'auteur.

**Hugues Létourneau**

avocat

Centre de services sociaux du Montréal métropolitain

1. *Le Journal Barreau* (1er mars 1991), 15.

**GALLICHAN, Gilles. *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849.* Québec, Septentrion, 1991. 519 p.**

Ce livre, issu d'une thèse de doctorat en histoire à l'Université Laval, est un maître-livre sur le rôle de l'imprimé dans le premier demi-siècle de la vie parlementaire québécoise. Cet ouvrage offre un éclairage tout à fait nouveau sur la vie parlementaire et politique du Bas-Canada au cours de la première moitié du XIXe siècle.

Gilles Gallichan se situe dans le courant de l'historiographie des dernières décennies en histoire des idées, en histoire de la culture et en histoire du livre et des bibliothèques. L'histoire du livre et des bibliothèques qui s'inscrit dans un contexte socio-culturel permet de comprendre le rôle qu'ont joué le livre et, d'une manière plus large, l'imprimé dans la définition d'une société, de ses valeurs, de ses projets et de ses espoirs. Par l'ampleur de l'information, par la finesse de l'analyse, par la rigueur de la méthodologie et par la vigueur de l'écriture, cette étude est une réussite sans conteste; elle restera longtemps, j'en suis persuadé, un volume de base pour comprendre les débuts du parlementarisme québécois et la circulation des idées au Bas-Canada au cours de la première moitié du XIXe siècle.

L'auteur a une très haute idée de la politique; pour lui, elle est un moyen d'introduire l'idéal dans la réalité. C'est pourquoi elle se nourrit à la fois de contingences matérielles et économiques, de rapports de force, de compromis et de hautes ambitions de progrès social. Dans cet univers

multidimensionnel de la politique se situe le livre, à la fois référence et autorité, arme et outil. La démonstration est convaincante. Au Parlement, le livre était un instrument précieux de travail et de l'action politique. Le livre était l'un des moyens d'action des parlementaires. Ce fut le cas de Pierre Bédard, de Louis-Joseph Papineau, de Jacques Labrie, des Viger, Jacques et Denis-Benjamin, de Côme-Séraphin Cherrier, de LaFontaine, de Berthelet. On y retrouve le mot de Bédard, alors juge à Trois-Rivières en 1814 et privé de sa bibliothèque, à son ami Neilson de Québec: «Je me trouve sans livre, sans information», et de Louis-Joseph Papineau, l'Orateur de la Chambre: «Je les aime mes livres, et de plus en plus». Papineau, par son rôle d'Orateur, est le responsable du développement de la bibliothèque de la Chambre d'Assemblée. Il exerce pleinement ce rôle.

La création et le développement d'une bibliothèque de la Chambre d'Assemblée, peu d'années après l'instauration du régime issu de l'acte constitutionnel de 1791, était une décision innovatrice. L'auteur étudie la genèse et le développement de cette bibliothèque en relation avec la Library of Congress, les *State Libraries* de New York et du Massachusetts, celles de la Chambre des Communes de Londres et de la Chambre des députés à Paris. Cette bibliothèque était une institution vivante. À partir de 1820, elle prend des allures de Cabinet de lecture ou de «newsroom» pendant la session, à cause des nombreux exemplaires de journaux locaux. La presse devient une force; avec l'almanach, le journal devient l'imprimé le plus diffusé au XIXe siècle. Pour Étienne Parent, la presse périodique est celle qui convient la mieux au peuple; c'est en fait la seule «bibliothèque du peuple». Papineau est, d'ailleurs, un des parlementaires qui a le plus critiqué la presse et qui s'en est le plus servi.

À partir de 1825, la bibliothèque de la Chambre d'Assemblée devient accessible, en plus des parlementaires, aux fonctionnaires, aux juges, à toute personne ayant permission écrite d'un député. C'est le début d'une longue tradition - jusque dans la seconde partie du XXe siècle - de la bibliothèque du Parlement «bibliothèque publique» et de recherche pour la ville de Québec. En 1833, Étienne Parent,

rédacteur du *Canadien* de Québec, devient bibliothécaire. Il veut faire de la bibliothèque parlementaire une institution nationale, une sorte de bibliothèque nationale avant la lettre. Inutile de dire que les idées de Parent s'inscrivaient parfaitement dans la dynamique qui animait la classe politique des années 1830.

Nous retrouvons dans ce livre un chapitre très intéressant et informatif sur l'édition officielle au Bas-Canada. C'est un apport très neuf à l'histoire de l'édition au Québec. On en retient que le poste d'imprimeur du Roi n'était pas de tout repos à cause de la polarisation idéologique, des problèmes linguistiques et des rapports de forces au cours de cette période troublée.

La bibliothèque de la Chambre d'Assemblée possédait 4 000 volumes en 1830, 5 500 en 1835 et 14 000 à la veille de l'incendie de 1849. Les acquisitions étaient, pour la période 1802-1840, à 55 % françaises et 44 % anglaises, et pour la période 1841-1850, à 70 % anglaises et 28 % françaises. Ces données nous en apprennent beaucoup sur les lignes de force des deux régimes. L'étude des collections nous révèlent que la bibliothèque commandait les ouvrages à mesure qu'ils paraissaient à Paris et à Londres (Burke, Locke, Sismondi, Say, Ricardo, Bentham, Constant, de Staël, etc.).

S'il n'y eut pas d'acquisitions entre 1838 et 1841, la bibliothèque doubla son fonds entre 1841 et 1849, jusqu'à l'incendie du Parlement à Montréal, «notre désastre d'Alexandrie» selon F.-X. Garneau.

Même si cela est inhabituel dans un compte rendu, nous ne pouvons résister à la tentation d'aligner quelques citations heureuses de l'auteur qui explicitent sa vision du livre, de la bibliothèque en rapport avec le Parlement et la société bascanadienne.

*Les députés et les conseillers ont rapidement compris que la bibliothèque pouvait être pour eux un dénominateur commun, un cadre de référence politique autant qu'un outil de fonctionnement parlementaire.* (p.232)

*...C'est ainsi que le livre peut témoigner, par sa seule présence des valeurs, des idéaux et des projets de ceux qui le choisissent et qui le lisent. L'acquisition d'un livre est le choix d'une réponse à une attente, voire à un besoin. Le profil d'une collection devient donc une vision, un point de vue de la réalité.*

*Mais dira-t-on dans les bibliothèques collectives, celui qui choisit les livres ne le fait pas pour lui-même mais pour les autres. Ses choix n'en sont que plus éloquentes puisqu'il projette en ceux-ci les priorités qui lui sont dictées par son milieu. Les livres deviennent ainsi des caps mis sur la découverte et sur la connaissance ou, selon l'expression d'Alphonse Dupront, des aveux dont l'analyse atteint la roche en place, le tuf, la matière d'âme. Ce que l'on cherche à travers une bibliothèque, c'est le témoignage des actes intimes et individuels de lecture qui, par leur diversité et leurs répétitions, reflètent une réalité sociale et culturelle. Si personnelle soit-elle, la lecture est riche d'une dimension sociale puisqu'elle prend tout son sens dans l'esprit et dans le milieu du lecteur.* (p. 369-370)

*Le livre est non seulement un objet culturel tangible, il est aussi un lieu où l'on se reconnaît.* (p. 447)

*Pourtant le livre en lui-même n'était pas porteur de nouveauté. Les équipes d'historiens qui cherchaient naguère les prémices de la Révolution dans les livres du siècle des Lumières n'y ont trouvé que les permanences de l'âge classique. Le livre véhicule plus d'archaïsmes que de nouveautés, plus de stabilité que de changements. Néanmoins, le livre demeure un facteur d'évolution non tellement en lui-même que par l'impact qu'il a sur le lecteur. C'est dans les rêves qu'il alimente, les espoirs qu'il éveille, les projets qu'il documente, les idées qu'il inspire que le livre prend toute sa dynamique historique. C'est le lecteur qui donne son sens à la lecture et non le livre. Au Bas-Canada, dans un pays conquis, une colonie vaste où les structures politiques étaient jeunes, le livre a surtout servi, sur la*

scène politique, à définir un art du possible. (p. 453-454)

*En 1802, l'interaction du livre et de la politique s'est concrétisée dans la fondation de deux bibliothèques parlementaires. Celle de l'Assemblée a vite débordé son cadre d'origine et, à partir de 1825, elle est devenue, au cours du Parlement, une bibliothèque publique et nationale, un point d'ancrage culturel qui est apparu pour ses artisans comme un refus de se livrer collectivement et silencieusement à l'ignorance. (p. 455)*

*Par leur bibliothèque, les parlementaires ont aussi profité d'une fenêtre sur le monde et ils ont découvert un siècle animé d'un grand souffle de liberté. L'esprit du romantisme faisait alors vibrer des lecteurs tant en Europe qu'en Amérique. (p. 456)*

*L'incendie de 1849 n'a pas seulement anéanti les deux bibliothèques parlementaires du Canada-Uni mais il a aussi atteint les idéaux intellectuels d'une génération. Si les hommes politiques du Bas-Canada qui aspiraient à un plus grand pouvoir politique ont investi tant d'efforts et d'espoirs dans la bibliothèque parlementaire, c'est parce que le livre donnait un appui dans le présent et leur offrait une ouverture sur l'avenir. (p. 457)*

*À l'échelle de leurs moyens, les hommes politiques du Bas-Canada ont beaucoup investi dans le livre et la lecture. Ils l'ont fait pour donner un cadre et une légitimité à leurs actions, à leurs projets et à leurs discours. La librairie, le journal et la bibliothèque sont devenus pour eux, non seulement une référence culturelle, mais surtout un moyen d'agir qui était à leur portée. Avec la politique, ils ont appris que l'imprimé savait rejoindre et réunir un public; qu'il pouvait informer, enseigner, éclairer, sensibiliser, plaider et mobiliser; qu'il était donc un pouvoir à la fois fascinant et redoutable. (p. 458)*

Gilles Gallichan n'a pas fait que décrire l'évolution des bibliothèques de la Cham-

bre d'Assemblée et du Conseil législatif. Il a compris le rôle de ces bibliothèques, et plus spécialement celle de la Chambre d'Assemblée, à la vie d'un peuple par le biais de ses représentants. Le livre, par les idées qu'il véhicule, est matière vivante. D'un sujet austère et assez abstrait, il a réussi à faire un livre lisible et passionnant. C'est en cela qu'on peut dire que ce livre est un grand livre.

### Marcel Lajeunesse

Directeur et professeur titulaire  
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information  
Université de Montréal

---

**Profils géo-documentaires des États francophones du Sud. Troisième édition révisée et augmentée.** Ottawa, Banque internationale d'information sur les États francophones, 1991. 119 p. (BIEF, 2)

---

**A Geo-documentary Profile of the Commonwealth Developing Countries.** Ottawa, Banque internationale d'information sur les États francophones, 1991. 81 p. (BIEF, 4)

---

La rédaction des deux répertoires signalés en manchette est justifiée, au dire des auteurs, par le besoin de connaître l'environnement global pour qui veut intervenir d'une manière efficace dans le développement documentaire des pays du Sud.

Les deux ouvrages sont construits sur le même modèle. Chaque pays y possède sa fiche descriptive. Le premier répertoire, celui des États francophones du Sud, contient une description de trente-cinq pays; le second, de quarante-six. Les fiches sont ordonnées selon l'ordre alphabétique des noms de pays. Quelques États sont représentés dans les deux ouvrages : le Cameroun, la Dominique, l'île Maurice, Sainte-Lucie, les Seychelles, le Vanuatu. L'inclusion de certains pays dans les répertoires est mal expliquée. Ainsi, il est difficile d'identifier les raisons qui font que l'Égypte, la Guinée-Bissau, les îles du Cap-Vert, la Guinée équatoriale sont présents dans la liste des États francophones. Les auteurs sont, à l'intérieur de la publication, silencieux à cet égard.

Les renseignements fournis ou le profil documentaire établi pour chaque pays suit un plan uniforme: fiche d'identité documentaire, profil documentaire, dépôt légal, bibliographie nationale, participation à des réseaux, politique nationale (d'information), formation professionnelle, associations professionnelles, profil télématique.

La première section de chaque article contient un tableau signalétique et une carte géographique rudimentaire. Le tableau fournit ou donne une idée de la taille documentaire d'un pays: nombre de bibliothèques et de centres de documentation, aperçu de l'équipement informatique et des logiciels utilisés, énumération des réseaux dont font partie les bibliothèques du pays, éléments de politique documentaire nationale et associations regroupant le personnel local tant au niveau national qu'international.

La deuxième partie de la fiche s'intitule "Profil documentaire". C'est la partie la plus générale et la plus diversifiée. Le lecteur intéressé à se familiariser avec la réalité documentaire d'un État, disons le Bénin, y trouvera des données sur les services d'archives (dates essentielles, mandats), sur le centre national automatisé d'information et sur la Bibliothèque nationale. En somme, on y présente une synthèse de l'organisation documentaire d'un pays et des organismes qui la structurent.

Les autres parties de la fiche ont des contenus plus évidents et des intitulés plus transparents et limpides: dépôt légal, bibliographie nationale, participation à des réseaux, politique nationale, formation professionnelle, associations et, enfin, profil télématique.

Les deux répertoires, tant celui des pays de langue française ou partiellement de langue française que celui des pays de langue anglaise, présentent un certain nombre de lacunes. Des fiches nationales sont incomplètes et parfois même les silences prennent plus de place que les renseignements. C'est le cas de pays comme les Comores, comme la Guinée équatoriale et comme le Vanuatu. Parfois, les renseignements constituent tout au plus des approximations ou aperçus enrobés dans des tournures journalistiques